MUNICIPALES: NOTRE AFFAIRE!

Une évolution de l'organisation territoriale depuis les élections municipales de 2014

La loi NOTRe¹ de 2015, acte III de la décentralisation. a transféré des compétences administratives de l'Etat vers les collectivités territoriales, particulièrement aux régions, a redéfini celles déjà attribuées, et dissout davantage la commune dans des intercommunalités aux pouvoirs renforcés, avec le risque d'aggraver l'éloignement entre les populations et leurs élu-e-s.

4 échelons administratifs locaux se partagent compétences et financements : 34 968 communes (au 1er mars 2019), 2510 intercommunalités, 101 départements et 13 régions. Cet empilement, qualifié de « millefeuille territorial », est illisible pour beaucoup.

La commune, née de la Révolution de 1789, reste le premier échelon de proximité, celui où peut s'exercer au mieux la citoyenneté. Les élections municipales sont donc importantes, avec leurs conséquences sur les intercommunalités et sur la composition du Sénat (les élu-e-s votant pour les sénatrices et sénateurs).

Ouvrons de larges débats pour le scrutin des 15 et 22 mars 2020

C'est par le débat contradictoire avec les équipes candidates que les citoyennes et les citoyens peuvent confronter leurs interrogations, leurs problèmes et leurs analyses des maux qui traversent la société et peser sur les programmes qui seront soumis à leurs suffrages. Pour que vive la démocratie, toutes ces paroles doivent être prises en compte.

La campagne électorale est l'occasion de réfléchir ensemble aux solutions à proposer face aux difficultés connues et aux attentes, comme répondre à la nécessaire transition écologique, démocratique et sociale, à construire sur des droits effectifs conformes aux valeurs républicaines.

Bien que les enjeux de la vie quotidienne soient déterminés par les choix politiques nationaux et internationaux, c'est aussi à l'échelle des villes et des villages qu'ils peuvent être repensés et que peuvent être corrigés le déficit croissant de représentation, l'insuffisante diversité et renforcée la place des femmes.

Il dépend de chacune et de chacun qu'une conception humaniste et démocratique prévale lors de ces élections, que la conception haineuse portée par les extrêmes droites d'un « tous contre tous » soit mise hors débat, hors jeu électoral. Quelles que soient ses convictions sur l'emploi, la protection sociale, l'éducation, le logement, les transports ou l'environnement, construire un destin commun impose de refuser que ces sujets soient instrumentalisés par les extrêmes droites et que des boucs émissaires soient désignés.

Sachons débattre du « vivre ensemble » dans lequel nous voulons inscrire notre avenir.

Sachons, ensemble, prévenir et dénoncer toutes les agressions racistes, antisémites, sexistes, homophobes, xénophobes qui ébranlent à chaque fois le pacte républicain fondé sur nos valeurs communes rappelées sur tous les frontons des mairies : liberté, égalité, fraternité.

¹ Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015







Il est fondamental de participer aux débats, de voter et faire voter.

C'est pourquoi la Ligue des droits de l'Homme (LDH) entend porter dans le débat public des valeurs et des propositions qui servent l'intérêt général dans les politiques publiques, éclairées de droits et de libertés posés de manière égale pour toutes et tous, aptes à aider à un renouveau démocratique, social et écologique.

La vie démocratique locale peut préfigurer les modes de vie souhaitables pour une société respectueuses des écosystèmes, de l'environnement et de l'avenir de la planète tout en répondant aux besoins sociaux. Sensibilisés et formés aux enieux de la transition écologique, la population et les élu-e-s peuvent, ensemble. agir pour changer les pratiques, penser des aménagements, équipements et mobilités écoresponsables et refuser les projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre, font reculer la biodiversité, ou ne correspondent plus aux exigences sociales et environnementales.

Repenser l'action publique

À travers leurs achats publics et le choix de leurs prestataires de services, les communes et leurs groupements peuvent satisfaire leurs besoins en conformité avec les attentes en matière sociale. environnementale et de production locale. Les marchés et les délégations de service public ne sont pas toujours un passage obligé, certains biens communs comme l'eau pouvant être le support de la coconstruction des politiques locales en régie, avec un contrôle citoyen plus direct, en en assurant l'égal accès à tous et toutes selon une tarification sociale et écologique.

Les communes peuvent aussi mieux traiter l'urbanisme et les aménagements à l'aune de leurs conséquences énergétiques et de transports, soutenir les activités économiques permettant la transition et le recyclage, organiser une destion circulaire des déchets. appuver la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices, y compris dans les zones urbaines avec l'accès aux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), développer des habitats participatifs et des éco-lieux accessibles à toutes et tous qui peuvent former des points d'ancrage des solidarités locales et de la délibération collective sur la préservation des écosystèmes.

L'ensemble de la population concernée doit être sensibilisé à l'existence de leur droit à un environnement sain, s'agissant notamment de l'air, de l'eau, de l'alimentation.

Les collectifs citoyens et les associations doivent avoir les moyens de se mobiliser contre les pollutions, les atteintes à la biodiversité et l'artificialisation des terres.

Favoriser la démocratie environnementale

Pour structurer un débat sur les orientations écologiques à donner

à la commune, celle-ci doit organiser la démocratie environnementale, comme avec une commission extramunicipale du temps long, impliquant élu-e-s, citoyen-ne-s, représentants du milieu associatif, de l'économie sociale et solidaire et du secteur marchand, des scientifiques.

Elle aurait la charge d'examiner la conformité des grands projets aux enjeux écologiques, sociaux et climatiques de long terme (dix ou vingt ans), d'imposer une réévaluation de tout un projet jugé comme ayant un impact négatif sur la préservation de la nature, du vivant et des générations futures.

L'ensemble des politiques publiques locales passerait au crible de l'urgence climatique et sociale, audelà de mesures visant à assurer la transition directement, comme favoriser les transports collectifs non polluants, protéger le foncier vert et agricole contre la bétonisation, développer des trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Il s'agirait de développer la transition écologique dans le sens d'une planification écologique communale pour établir avec les citoyennes et citoyens un état des lieux des inégalités environnementales et énergétiques, des risques écologiques, des pollutions, de l'état de la biodiversité et de l'artificialisation des terres sur la commune et sur le territoire intercommunal.

De nouveaux droits protecteurs sont à réfléchir en matière d'environnement, de risques sur les sols, l'air, l'eau, l'alimentation, l'exposition aux produits chimiques...

La LDH soutient le Pacte pour la transition : trente-deux mesures pour répondre aux enjeux écologiques, sociaux et démocratiques au niveau des communes et de leurs groupements : https://www.pacte-transition.org/